



MAIRIE DE CURSAN

8 Route du Gestas
33670 CURSAN

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 7 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de CURSAN, sous la présidence de Ludovic CAURRAZE, Maire.

Date de la convocation : 01/07/2025
Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 10

Présents : Messieurs, Ludovic CAURRAZE, Christian CHARTON, Etienne DURAND, Patrice HAON, Cédric MAUGER, Jean-Claude RONDET, Philippe MIGUEL Mesdames, Marie Jocelyne LOPES, Sylvie COLOGNI, Nathalie BARRIERE

Absents excusés : Christine CORNU DE LA FONTAINE, Jean-Luc BIENVENU

*Pouvoirs : Frédéric PAUL donne pouvoir à Patrice HAON
Sandra CHEVALLIER donne pouvoir à Etienne DURAND*

Secrétaire de séance : Etienne DURAND

ORDRE DU JOUR

- 1 – Approbations des derniers procès-verbaux 02/06 et 12/06
- 2 - D33072025: renouvellement d'un compte à terme
- 3 - D34072025: DM 1 budget assainissement
- 4 - Informations diverses
- 5 - Questions diverses



I – Approbation des derniers procès-verbaux

Monsieur CAURRAZE donne lecture des procès-verbaux du 2 et 12 juin 2025, ceux-ci sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

Le Maire demande si le Conseil accepte de rajouter une délibération à l'ordre du jour, celui-ci accepte

II – N°D33072025: Objet : ouverture d'un compte à terme pour un placement financier à court terme

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances dispose que, sauf dispositions expresses d'une loi de finances, les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont tenus de déposer toutes leurs disponibilités auprès de l'État (article 26-3°)

Vu la loi de finances pour 2004 qui précise le nouveau régime en dérogation au principe de dépôts auprès de l'État des disponibilités des collectivités territoriales par l'article 116 de la Loi des Finances pour 2004 modifiant l'article 1618-2 du CGCT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1618-1, L.1618-2, L.2122-22 et R1618-1,

Vu que les fonds de l'aliénation d'un élément du patrimoine de la commune correspondant à la cession du terrain lieu dit Bonneau pour 1 300 000 euros ont été versés sur le compte de la commune le 03/04/2023

Monsieur le Maire informe de son entretien avec le conseiller aux décideurs locaux du Service de Gestion Comptable afin d'ouvrir un ou plusieurs comptes à court terme ;

Le compte à terme est un produit de placement à court terme qui n'est pas adossé à un compte à vue mais tenu dans les écritures de l'État.

Les taux des comptes à terme sont fixés par l'agence France Trésor en référence aux adjudications de bons du Trésor de maturité identique ou, à défaut, aux conditions du marché au début de chaque mois et applicables dès réception du nouveau barème

Ainsi dans l'attente de l'utilisation définitive des fonds provenant de la cession du terrain, le Conseil Municipal autorise :

- l'ouverture de plusieurs comptes à terme selon les conditions suivantes :

1°) ce placement est autorisé à compter du 07/07/2025 au taux applicable à l'ouverture

2°) le montant à investir est fixé à 500 000 euros au total (cinq cent mille euros) ;

3°) Le placement est effectué en 1 compte à terme avec une durée de 6 mois

1 compte à 500 000 sur 6 mois

4°) le taux appliqué en cas de retrait anticipé est le taux de la maturité immédiatement inférieure à la durée effective d'immobilisation, tel qu'il figure sur le barème en vigueur le jour d'ouverture du compte à terme

- Monsieur le Maire à signer et à mettre tout en œuvre pour ouvrir les comptes à court terme avec les services de gestion comptable ;

III- N°D34072025: Objet : DM1 budget assainissement

N° INSEE : 00000	BUDGET ASSAINISSEMENT	Envoyé en préfecture le 10/07/2025 Reçu en préfecture le 11/07/2025 Publié le ID : 033-213301450-20250710-D34072025-DE
------------------	-----------------------	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°DM1
DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Date de convocation :	01/07/2025	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	14	Pour :	12
Nombre de membres présents :	10	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	12	Abstention :	0

L'an 2025, le 07 juillet, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M CAURRAZE Ludovic

Présents : Mme BARRIERE Nathalie, M. CAURRAZE Ludovic, M. CHARTON Christian, Mme COLOGNI Sylvie, M. DURAND Etienne, M. HAON Patrice, Mme LOPES Marie-Jocelyne, M. MAUGER Cédric, M. MIGUEL Philippe, M. RONDET Jean-Claude

Procurations : Mme CHEVALLIER Sandra donne pouvoir à M. DURAND Etienne, M. PAUL Frédéric donne pouvoir à M. HAON Patrice

Absents :

Excusés : M. BIENVENU Jean-Luc, Mme CORNU DE LA FONTAINE Christine

Secrétaire de séance : M. DURAND Etienne

Objets : VIREMENT DE CREDIT D 34072025

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
61523 (011) : Réseaux	-1 500,00		
673 (67) : Titres annulés (sur exercices anté	1 500,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Certifié exécutoire par M CAURRAZE Ludovic, Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 10/07/2025 et de la publication le 10/07/2025

A CURSAN, le 08/07/2025

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance pour extrait conforme

Le Maire

le(s) secrétaire(s) de séance

Le Maire
Ludovic CAURRAZE



III- N°D35072025: Objet : DM2 budget communal

N° INSEE : 00000	BUDGET COMMUNAL	Envoyé en préfecture le 10/07/2025 Reçu en préfecture le 11/07/2025 Publié le ID : 033-213301450-20250710-D35072025-DE
------------------	------------------------	---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°DM 2
DECISION MODIFICATIVE N° 2

Date de convocation :	01/07/2025	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	14	Pour :	12
Nombre de membres présents :	10	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	12	Abstention :	0

L'an 2025, le 07 juillet, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de CAURRAZE Ludovic

Présents : Mme BARRIERE Nathalie, M. CAURRAZE Ludovic, M. CHARTON Christian, Mme COLOGNI Sylvie, M. DURAND Etienne, M. HAON Patrice, Mme LOPES Marie-Jocelyne, M. MAUGER Cédric, M. MIGUEL Philippe, M. RONDET Jean-Claude

Procurations : Mme CHEVALLIER Sandra donne pouvoir à M. DURAND Etienne, M. PAUL Frédéric donne pouvoir à M. HAON Patrice

Absents :

Excusés : M. BIENVENU Jean-Luc, Mme CHEVALLIER Sandra, Mme CORNU DE LA FONTAINE Christine, M. PAUL Frédéric

Secrétaire de séance : M. DURAND Etienne

Objets : MODIFICATION IMPUTATION REMB MARCHE RESTO SCO **D35072025**

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
4551 (45) - 022021 : Dépenses	-635 000,00	4542 (45) - 022021 : Recettes	-635 000,00
4581 (45) - 022021 : Dépenses (à subdiviser	635 000,00	4582 (45) - 022021 : Recettes (à subdiviser]	635 000,00
	0,00		0,00
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

Certifié exécutoire par CAURRAZE Ludovic, le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 10/07/2025 et de la publication le 10/07/2025
A CURSAN, le 08/07/2025

Ont signé le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance pour extrait conforme

le Maire

le(s) secrétaire(s) de séance

Le Maire
Ludovic CAURRAZE



IV - Informations diverses

- Le repas des aînés est programmé pour le dimanche 21 septembre. Une invitation sera adressée aux administrés concernés après la période estivale
- Les travaux de la mairie (changement des huisseries, pose d'une climatisation dans la salle du conseil et espaces de travail) sont terminés. La pose d'une alarme (chiffrage en cours) viendra compléter cette réhabilitation.
- Travaux en bas de la route de Gestas : la SAUR poursuit ses investigations afin d'identifier la source de l'eau qui est régulièrement constatée comme stagnante dans la zone enherbée. Aucune piste n'est privilégiée à ce jour entre fuite d'eau potable ou défaut d'assainissement.
- Pour cette 2^{ème} phase de travaux, le conseil municipal décide une couleur de trottoirs identique à celle de la 1^{ère} phase devant la mairie. De couleur miel, une plus-value tarifaire est appliquée.
- Des travaux sont à prévoir sur l'église (Toiture, échelle créoline). Une demande de subvention a été adressé aux bâtiments de France à hauteur de 35% de prise en charge (montant estimé des travaux : 50k€)
- Un renouvellement du tracteur communal pour l'entretien des espaces est à prévoir. Des devis sont en cours.
- Sur arrêté préfectoral, une procédure de dissolution a été initiée à l'encontre des syndicats intercommunaux d'électrification. Cela sera de fait le cas du SIECM (Syndicat Intercommunal d'Electricité de Camarsac Montussan) dont nous dépendons et ce à compter du 31 décembre 2025. Le SDEEG récupérera la compétence auprès des communes.
- Etienne DURAND informe que les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif sont bien avancés et devraient être finalisés durant le mois d'août.
- Projet presbytère : un architecte a été consulté afin de faire un travail d'évaluation des possibilités et coûts associés pour une réfection de ce bâtiment à usage d'intérêt communal.
- Certains modules de l'aire de jeux communale présentent des défauts d'usure qui ont été relevé lors du dernier contrôle périodique obligatoire (DEKRA). La problématique a été transmise au Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) afin qu'il prospecte sur leurs remplacements à l'automne. Une structure polyvalente devra être choisie et adaptée des plus jeunes jusqu'aux enfants de 10-11 ans.
- La plantation d'un nouvel arbre de la laïcité avec capsule temporelle est prévue le 6 décembre. Ce dernier sera situé à l'arrière de l'école.

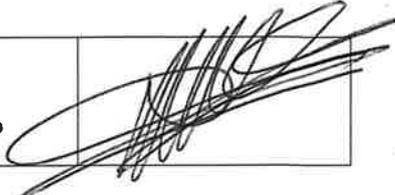
V - Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Ces décisions peuvent être contestées devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Délibération	Objet	Votes
D33072025	Renouvellement d'un compte à terme	Approuvée
D34072025	DM 1 budget assainissement	Approuvée
D35072025	DM 2 budget communal	Approuvée

Le Maire Ludovic CAURRAZE		Le Secrétaire Etienne DURAND	
--	---	---	---